

The logo for SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) features the letters 'SMTC' in a bold, orange, sans-serif font. Below the letters, the word 'tussé' is written in a stylized, orange, cursive script.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS  
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

\* \*

\*

Séance du 10 Février 2016

**2 - STRATEGIE MOBILITES**

**2.2 - Stratégie ECOMOBILITE : approbation d'un Schéma Directeur d'orientations stratégiques et d'axes de développement.**

L'an deux mille seize, le dix février à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

**TOULOUSE METROPOLE :**

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

M. CHOLLET, MME. MARTI, M. MOUDENC.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :**

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL :**

Etait présent :

M. LERY.

Absent-Excusé :

M. BACOU.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :**

Etait présente :

MME ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

**Syndicat Mixte des Transports en Commun**

7, esplanade Compans-Caffarelli  
BP 11120 - 31011 Toulouse CEDEX 6  
Tél : 05 67 77 80 80 - Fax : 05 67 77 80 01  
N° SIRET : 25310098600046

## **1/ Contexte**

**Le SMTC, en qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, porte depuis plusieurs années des actions en faveur de l'Ecomobilité : plans de mobilité, covoiturage, autopartage, location de vélo, conseil en mobilité.**

Le premier accompagnement par le SMTC d'un plan de mobilité s'est fait en partenariat avec l'entreprise Airbus, en 2001. Depuis, le SMTC a régulièrement évolué dans ses missions et compétences, afin d'accompagner l'essor de l'écomobilité au sein de ses territoires et de répondre aux sollicitations de ses partenaires. Ce dispositif se traduit par l'engagement du SMTC dans :

- L'accompagnement aux établissements dans les plans de mobilité.
- Le développement du service de covoiturage
- Le soutien au service d'autopartage Citiz.
- Le soutien aux activités de services vélo.
- L'ouverture de maisons de la mobilité.

**Dans le cadre de la décision d'entreprendre l'élaboration du Projet Mobilités 2025/2030 et d'enclencher les études d'un réseau structurant, le SMTC a actualisé sa connaissance de la mobilité et des dynamiques territoriales à l'œuvre.**

Une nouvelle stratégie mobilités a été mise en avant avec :

- Une articulation sur 3 principaux objectifs : organiser les conditions de la mobilité durable dans la perspective d'une croissance démographique soutenue, renforcer l'accès et maintenir l'attractivité des zones économiques et d'emploi, répondre à la demande de déplacement liée à la croissance démographique et au dynamisme économique.
- Trois leviers structurants : le levier du report modal incluant d'une part les transports en commun et l'intermodalité, d'autre part l'usage des modes actifs et le partage de l'espace public, le levier de la cohérence urbanisme / mobilités, le levier de l'optimisation de l'usage des réseaux.

Dans cette optique, plusieurs pistes d'actions orientées vers le soutien à l'usage du vélo et à la pratique de la marche à pied, au développement du covoiturage et au télétravail, aux réponses alternatives à apporter aux déplacements liés au travail, ont été proposées.

Par ailleurs, lors de la consultation publique et des travaux des commissions thématiques liées à l'élaboration du Projet Mobilités 2025/2030, plusieurs avis et contributions mettent en avant la nécessité de poursuivre les actions en faveur de l'Ecomobilité.

Aussi, face aux évolutions et développements incontournables des nouvelles pratiques et offres de mobilité renforcées par le numérique, à l'évolution des compétences des institutions, le SMTC ne peut plus opérer au cas par cas, en fonction des sollicitations de ses partenaires, et se doit d'inscrire avec visibilité et pragmatisme une politique de développement des missions et services liés à l'Ecomobilité en lien avec ses compétences, ses projets et ses territoires.

Il apparaît nécessaire de structurer le périmètre de l'action politique du SMTC sur l'Ecomobilité pour les années à venir :

- Pour anticiper sur l'évolution des mobilités.
- Pour prévoir les outils, les ressources, les investissements nécessaires.
- Pour accompagner les partenaires.
- Pour mettre en convergence les supports de mobilité.

## 2/ Cadre législatif

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles confirme les compétences d'une autorité organisatrice de la mobilité et propose une évolution des compétences dans le domaine de l'Ecomobilité (article 52 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 / article L. 1231-1 du Code des Transports) :

- Une « *autorité organisatrice de transport* » au sens du code des transports (article L.1221-1) *organise les services réguliers de transport public de personnes et peut organiser des services de transport à la demande.*
- Elle concourt au « *développement des modes de déplacement terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur* ».
- Elle peut « *également délivrer un label "autopartage". A cet effet, [elle fixe] les caractéristiques techniques des véhicules au regard, notamment, des objectifs de réduction de la pollution et des gaz à effet de serre qu'elles déterminent et les conditions d'usage de ces véhicules auxquelles est subordonnée la délivrance du label* ». Elle peut « *créer un signe distinctif des véhicules utilisés dans le cadre d'un covoiturage. Dans ce cas, [elle définit] au préalable ses conditions d'attribution.* »

« En cas d'inexistence, d'insuffisance ou d'inadaptation de l'offre privée », elle peut :

- « *organiser des services publics de transport de marchandises et de logistique urbaine* »
- « *créer un service public d'autopartage* »
- « *[seule] ou conjointement avec d'autres collectivités territoriales ou groupements de collectivités intéressés [...] mettre à disposition du public des plates-formes dématérialisées facilitant la rencontre des offres et demandes de covoiturage.* »
- « *organiser un service public de location de bicyclettes* ».

La loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte introduit quant à elle de nouvelles obligations :

- Pour les autorités organisatrices de la mobilité : définition d'un schéma directeur de développement des aires de covoiturage, faciliter autant que possible le covoiturage pour les déplacements liés au travail.
- Pour les entreprises : obligation pour celles de plus de 100 salariés de mettre en place un plan de mobilité (à transmettre à l'autorité organisatrice de la mobilité), faciliter autant que possible le covoiturage pour les déplacements liés au travail, prendre en charge l'indemnité kilométrique vélo.

Le SMTC est donc l'autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire métropolitain toulousain constitué par ses quatre collectivités membres, et doit optimiser ou mettre en convergence à cet effet les différents supports de la mobilité.

### **3/ Schéma Directeur d'orientations stratégiques et d'axes de développement.**

Le schéma directeur propose la mise en place d'une **politique Ecomobilité globale et coordonnée** en s'appuyant sur des **orientations stratégiques** qui s'inscrivent dans les enjeux de desserte et d'accessibilité des zones économiques et dans l'accompagnement des grands projets du réseau structurant à l'étude.

Ces orientations stratégiques répondent par ailleurs à plusieurs objectifs portés par le SMTC :

- **Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.**
- **Actionner le levier du report modal.**
- **S'appuyer sur de nouveaux partenariats pour rester en capacité de suivre les évolutions des offres, services et outils des nouvelles mobilités.**

Ces orientations stratégiques seront traduites au **Projet Mobilités 2025/2030**, notamment dans l'axe 1 du report modal pour lequel l'actualisation de la stratégie mobilité a mis en avant plusieurs pistes d'actions, ainsi que dans les autres projets du réseau structurant portés par le SMTC :

- Poursuivre la mise en œuvre du schéma cyclable métropolitain en y associant des services aux usagers.
- Faire des pôles d'échanges de véritables lieux d'interconnexions entre les différents modes de transports, en y intégrant les nouvelles pratiques de mobilité.
- Développer le covoiturage et le télétravail en ciblant les déplacements domicile –travail.
- Renforcer les actions de sensibilisation des citoyens sur les modes actifs et autres alternatives à la mobilité, pour faire connaître et convaincre.

Ces orientations stratégiques sont :

#### **PLAN DE MOBILITE :**

- **Renforcer les partenariats** avec le secteur économique et entrepreneurial pour impulser une dynamique territoriale plus conséquente, en phase avec le développement des projets structurants.
- **Mobiliser les établissements** par bassins d'activité ou territoires de projet, pour ancrer les plans de mobilité autour des projets portés par le SMTC.

#### **COVOITURAGE :**

- **Créer une marque pour le service covoiturage** et repositionner le référencement sur les réseaux numériques.
- Se mettre en **capacité de fédérer les initiatives privées** et d'initialiser une plateforme communautaire à l'échelle d'un périmètre pertinent de mobilité des usagers.
- **Renforcer les partenariats** publics et privés dans et en périphérie du ressort territorial, et s'inscrire dans les nouvelles structures liées au numérique.
- Se positionner sur les **réseaux sociaux**.
- Elaborer une **solution de covoiturage pour desservir les territoires peu denses**, permettant d'avoir de multiples solutions de déplacements.
- **Mobiliser les établissements** par bassins d'activité ou territoires de projet, pour ancrer les services de covoiturage autour des projets portés par le SMTC.

**AUTOPARTAGE :**

- Aider aux **choix stratégiques** de développement des stations et de l'offre de service, en cohérence avec les projets des territoires, pour assurer l'essor et l'usage de cette solution de mobilité.

**VELO :**

- Accompagner le développement de l'usage du vélo, en étant à l'interface des intercommunalités et **en prenant la main sur l'élaboration d'un schéma cyclable métropolitain** intégrant continuité d'itinéraires, temps de parcours et stationnement vélo, en cohérence avec le projet du SMTC.
- **Mobiliser et structurer** une offre de services et location vélo à partir des pôles d'échanges multimodaux, en lançant un appel à projet avec le milieu associatif local et ayant pour cible les salariés et les déplacements domicile -travail.

**CONSEIL EN MOBILITE :**

- **Faire évoluer les agences commerciales** du réseau Tisséo en agences commerciales et de conseil en mobilité, intégrant l'ensemble des supports de la mobilité : réseaux TC, services vélo, covoiturage, autopartage, ...

**POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX :**

- Ancrer dans les pôles d'échanges, en tenant compte de leur hiérarchisation dans le réseau, toute la palette Ecomobilité.

**ELECTRO MOBILITE :**

- S'inscrire dans un positionnement de « distributeur d'énergie » en prévoyant dans les ouvrages de stationnement les dispositifs nécessaires à l'implantation de bornes de rechargement des véhicules hybrides et en ouvrant les centres de maintenances bus à la distribution de GNV à des flottes professionnelles (transporteurs) ou privées.

**OUTILS NUMERIQUES :**

- **Mettre en place des partenariats** publics / privés pour ouvrir les services d'écomobilité aux applications mobiles, en lançant par exemple un appel à projet pour le développement d'une application mobile covoiturage.
- Se positionner sur les plateformes et réseaux sociaux.

**PLAN COMMUNICATION :**

- Communiquer systématiquement sur les activités Ecomobilité pour faire savoir.
- Construire un plan de communication spécifique Ecomobilité vers les entreprises, en lien avec les projets du SMTC permettant de conforter l'accessibilité et l'attractivité des territoires économiques de la métropole.
- Créer une marque pour le service covoiturage.

En termes de mise en œuvre des orientations stratégiques proposées, permettant de positionner au quotidien et auprès des acteurs cibles l'action du SMTC en faveur de l'Ecomobilité, des axes de développement plus opérationnels sont à structurer, en écho :

- Au projet de territoire du SMTC.
- A ses compétences et savoir-faire.
- A la mise en place d'instances partenariales avec le milieu économique (Comité d'Orientations des Transports métropolitains).

Reprenant la structuration des orientations stratégiques proposées, les axes de développement à mettre en oeuvre sont :

#### PLAN DE MOBILITE

- **Poursuivre l'accompagnement méthodologique** des établissements mais sans soutien financier (car caractère obligatoire des plans de mobilité), en proposant des outils normés de diagnostic, de géolocalisation, d'enquêtes mobilité, de communication interne.
- **Animer une veille stratégique** pour défricher les nouvelles tendances et adapter l'activité du SMTC aux nouveaux besoins et **constituer un réseau** de conseillers en mobilité afin de favoriser l'échange des bonnes pratiques.
- **Orienter l'animation des démarches sur des ateliers d'échanges** avec les salariés et confier les stands au service commercial de l'exploitant.
- **Dynamiser les Trophées Ecomobilité** en les adossant à un événement ou sponsoring économique.
- **Accompagner les entreprises** en démarche plan de mobilité par la mise à disposition **d'outils pratiques** : mallette pédagogique, guide télétravail, guides Pack vélo PRO par exemple.
- **Positionner la plateforme extranet PDE** dans le site institutionnel du SMTC.

#### COVOITURAGE

- Poursuivre le **développement des services, des spots et des aires de covoiturage** en lien avec les projets du SMTC et des territoires, en intermodalité et complémentarité avec l'organisation du réseau Tisséo, et en y associant les partenaires publics et privés (opérateur de covoiturage dynamique ou organisé, secteur institutionnel et économique, ...), pour impulser une vraie dynamique autour du covoiturage.
- **Accompagner les entreprises** par la mise à disposition **d'outils pratiques** : formation de référents covoiturage, Kit de promotion, speed dating ou café covoiturage.
- Elaborer des **solutions de partage de données**, conformément à la législation et au besoin de mutualisation avec opérateurs partenaires.
- **Intégrer les offres de covoiturage** dans la recherche d'itinéraires et dans les solutions de mobilité proposées par l'application et calculateur d'itinéraire Tisséo.
- Elaborer un **schéma de développement des aménagements favorisant le covoiturage** (aires, places réservées, spots covoiturage) dans les pôles d'échanges et sur le ressort territorial dans l'objectif de favoriser l'intermodalité covoiturage/transport en commun.
- **Positionner le site internet covoiturage** dans le site institutionnel du SMTC et être en capacité de proposer un **service internet** (marque blanche) aux entreprises en conventions ou partenaires du covoiturage prêtes à intégrer dans leurs services numériques et centrées sur leur communauté.

#### AUTOPARTAGE

- **Accompagner le développement** de la structure d'autopartage et **de ses projets** pour favoriser le report modal et l'intermodalité des modes.
- **Pérenniser et faciliter l'interopérabilité** des supports.
- **Communiquer en commun** sur la complémentarité d'usage Tisséo/Citiz.
- **Inscrire l'autopartage** dans les solutions de mobilité (affichage sur site internet SMTC).

#### VELO

- **Pérenniser le partenariat** avec le milieu associatif dans le cadre de l'accompagnement des plans de mobilité.
- **Inscrire l'usage du vélo** dans les solutions de mobilité (affichage sur site internet SMTC).

**CONSEIL EN MOBILITE**

- Déterminer à partir du bilan de sa mission, de l'évolution des pratiques de mobilité et des besoins de service public **le devenir** de la Maison de la Mobilité de Labège.

**POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX**

- **Hierarchisation des pôles d'échanges multimodaux** et définition d'un schéma directeur d'aménagement déclinant par projet du SMTC (TAF, Linéo, TUS, ...) et par territoires de projet les composantes majeures des pôles d'échanges.

**ELECTRO MOBILITE**

- Développer un **schéma de développement de bornes de rechargement** dans les parcs relais et sur le ressort territorial du SMTC.

**OUTILS NUMERIQUES**

- Assurer la **maintenance et l'adaptabilité** aux besoins des plateformes extranet PDE et covoiturage, qui sont également des outils de backoffice.

**PLAN COMMUNICATION**

- Dynamiser les Trophées Ecomobilité en les adossant à un événement ou sponsoring économique.
- Communiquer en commun sur la complémentarité d'usage Tisséo/Citiz, Tisséo/Vélo, Tisséo/Covoiturage.
- Communiquer vers les acteurs économiques en ancrage avec les projets par territoire portés par le SMTC.
- Valoriser toutes actions du SMTC en faveur de l'Ecomobilité (signature de conventions, publications).

Il est proposé au Comité Syndical du SMTC d'approuver les orientations stratégiques et les axes de développement proposés pour l'établissement du Schéma Directeur Stratégie Ecomobilité.

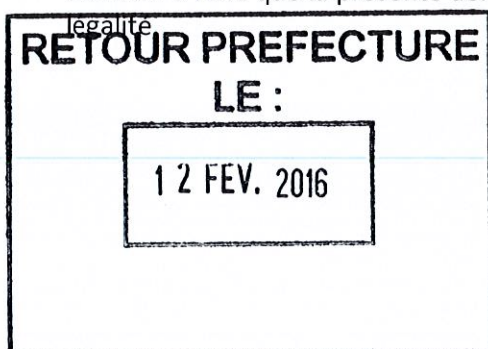
\*  
\* \*

Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les orientations stratégiques et les axes de développement proposés pour l'établissement du Schéma Directeur Stratégie Ecomobilité.

**ARTICLE 2 : DIT** que les budgets nécessaires à la mise en œuvre des orientations stratégiques et des axes de développement seront inscrits aux budgets 2016 et suivants.

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

**Jean-Michel LATTES**

## ANNEXE

Fin 2015, le bilan de la politique d'Ecomobilité portée par le SMTC est le suivant :

### PLAN DE MOBILITE

C'est certainement le domaine où le SMTC est le plus en pointe, avec un accompagnement organisé autour de trois axes :

- Accompagnement méthodologique (avec subvention possible des études à hauteur de 20% plafonnée à 4 500 €) incluant des animations en entreprises et la production de cartes de géolocalisation.
- Accompagnement aux enquêtes (avec subvention possible à hauteur de 20% plafonnée à 2 000 €) et à l'élaboration d'outils de communication (avec subvention possible de 20% plafonnée à 1 000 €).
- Réalisation de diagnostic Mobilité et d'enquête Mobilité Salariés en partenariat avec l'Aua/T.

Dans ce cadre, le SMTC accompagne 153 établissements (concernant plus de 184 000 salariés) en s'appuyant sur plusieurs services et outils :

- Des animations dans les entreprises (environ 60 par an), présentant les différents supports de la mobilité et donnant la possibilité aux salariés d'avoir un diagnostic personnalisé de sa mobilité.
- Une plateforme collaborative extranet PDE, comptant aujourd'hui 100 établissements adhérents, et offrant en ligne l'ensemble de la prestation d'accompagnement à la démarche de plan de mobilité.
- Un dispositif (unique en France) de Trophées Ecomobilité dont l'objectif est de mettre en valeur les bonnes pratiques en récompensant les entreprises aux démarches de plan de mobilité les plus accomplies et les plus innovantes (30 entreprises récompensées depuis la première édition des Trophées Ecomobilité).
- Un positionnement dans les programmes européens, qui a valu au SMTC une reconnaissance de son engagement à travers la remise de plusieurs prix.
- Des études sectorielles de mobilité dans les grandes zones économiques visant à mieux comprendre le fonctionnement des zones d'emploi et à mieux connaître la mobilité des salariés, afin de répondre aux besoins de déplacements : Innopole en 2003 ; La Plaine en 2004 ; zone aéroportuaire en 2005 ; zone Basso Cambo / CC Portet et Roques en 2008 ; axe RD 820 en 2013 ; zones économiques de l'ouest toulousain en 2015/2016.
- Publication à destination des entreprises et des principaux partenaires : Observatoire des Plans de mobilité présentant le bilan des activités Ecomobilité menées par le SMTC et lettres Entreprises & Mobilités avec 2 à 3 publications par an.
- Elaboration, en partenariat avec l'aua/T, de diagnostic mobilité par territoire et d'une enquête mobilité standardisée, afin d'être en mesure de généraliser des outils identiques et d'exploiter dans le cadre d'études les données issues des plans de mobilité.

### **COVOITURAGE**

Le service de covoiturage mis en place par le SMTC vise à répondre prioritairement aux déplacements Domicile/Travail. Depuis sa création :

- 91 entreprises sont inscrites (montant d'inscription : 1 euro par salarié pour les entreprises de moins de 2 000 salariés, forfait de 2 000 euros au-delà) par convention au service de covoiturage, pour un volume de presque 116 000 salariés. Les inscriptions au service de covoiturage se font assez souvent en lien avec une démarche d'élaboration d'un plan de mobilité.
- Près de 4 500 covoitureurs inscrits.
- Un site internet a été mis en place, dématérialisant la procédure d'inscription et de constitution d'équipage. Ce site dispose d'une base de données permettant aux gestionnaires du service de proposer la constitution d'équipage et de faciliter la mise en relation des usagers. Il permet également de développer un service orienté vers du covoiturage ponctuel : opération « BAC », évènementiel, ...
- Des partenariats hors ressort territorial du SMTC avec les Pays Sud-Toulousain et Pays Tolosan, la Communauté de communes du Frontonnais.
- La mise en place de places covoiturage au P+R de Basso Cambo, réservées à des équipages constitués.
- L'aménagement de 16 SPOTS covoiturage, en partenariat avec RézoPouce (covoiturage organisé), Coovia (covoiturage spontané), Toulouse Métropole, Sicoval et Aéroport de Toulouse-Blagnac.
- Plusieurs campagnes de communication mais articulées sur un usage combiné covoiturage + parcs relais et pas sur le service covoiturage en tant que tel.

### **AUTOPARTAGE**

Le SMTC accompagne le service d'autopartage (structure coopérative) depuis sa création :

- Il siège au collège « Collectivités », participe aux conseils d'administration et aux assemblées générales.
- Il détient 30 parts sociales, d'une valeur de 22 500 euros.
- Il a soutenu financièrement Citiz lorsque la structure coopérative était en difficulté budgétaire, pour un montant de 100 000 euros.
- Il a mis en place l'interopérabilité des supports, la carte Pastel pouvant accepter un abonnement Citiz et pouvant permettre à un usager Citiz d'enclencher la réservation de la voiture.

Plus récemment 4 décisions d'accompagnement ont été prises et seront progressivement mises en œuvre en 2016 :

- Mise en place de TOTEMS signalétiques aux 21 stations Citiz (hors celle implantée au sein du parking du Capitole).
- Création d'un PASS ECOMOBILITE permettant pour 50 euros mensuel un abonnement d'un an à Tisséo, à Citiz et au service de Covoiturage.
- Achat de 30 parts sociales supplémentaires pour un montant de 22 500 euros.
- Campagne de communication sur l'intermodalité Transport en commun Tisséo / autopartage Citiz.

**VELO**

Si le SMTC a accompagné le maillage des itinéraires cyclables dans le cadre de la réalisation de plusieurs infrastructures de transport, il concourt également au développement de l'usage du vélo par plusieurs initiatives :

- Un service de location vélo à la Maison de la Mobilité de Labège. Une flotte de 34 vélos est disponible à la location. Des conditions générales de vente définissent les modalités de location. Les tarifs sont fixés par délibération du SMTC. Le bilan 2015 fait état d'un équivalent de 4 466 journées de location vélo pour 62 utilisateurs et 20 usagers du parc vélo avec leur vélo personnel.
- Un partenariat avec la Maison du Vélo dans le cadre de l'accompagnement des entreprises en plans de mobilité. Les modalités de partenariat sont fixées par convention pluriannuelle (montant : 40 000 euros par an). L'objectif est de promouvoir l'usage du vélo. Le « pack vélo pro », outil développé dans le cadre du partenariat, associe sensibilisation, formation et mise à disposition d'une flotte de vélos.
- L'aménagement de 6 parcs vélos à accès réglementé offrant une capacité de stationnement total de 274 places. Les 5 parcs vélos de Basso Cambo, Arènes, Argoulets, Balma-Gramont et Ramonville sont exploités par l'EPIC, celui de la Maison de la Mobilité étant géré par le SMTC.
- La mise en place d'arceaux vélos simples ou couverts, sur les principaux arrêts du réseau structurant Métro – Tram – Linéo.
- Un partenariat avec VéloToulouse, avec une carte Pastel interoperable VLS VéloToulouse / Tisséo et une réduction tarifaire (abonnement annuel de 20 euros à VéloToulouse). On dénombre 32 000 abonnés longue durée dont 20 000 sur carte Pastel.

**CONSEIL EN MOBILITE**

Deux structures de conseil en mobilité ont été mises en œuvre mais répondant à des finalités de services différentes.

D'une part la Maison de la Mobilité de Labège, implantée sur le territoire de la zone économique de Labège-Innopole, à proximité de la halte ferroviaire de Labège. Cette structure, fruit d'un partenariat spécifique SMTC / Sicoval, a pour objectif d'apporter aux entreprises, salariés et habitants du territoire du Sud-Est des conseils en mobilité. Elle héberge le service de covoiturage et le service de location vélo. Elle propose également la vente de titre Tisséo, des animations pour promouvoir l'usage du vélo. Le bilan est mitigé :

- Le nombre de personnes venant à la Maison de la Mobilité pour chercher un conseil en mobilité est faible. Le développement de l'usage des applications mobiles et outils numériques peut expliquer en partie cette faible fréquentation. L'autre explication réside dans la situation géographique de la maison de la mobilité, à l'écart des gros volumes de flux.
- La vente de titre, non prioritaire dans les activités de la Maison de la Mobilité est anecdotique, malgré l'absence d'agence commerciale Tisséo et un réseau de dépositaire limité.
- L'existence de cette structure n'est pas synonyme d'un développement plus important des plans de mobilité ou d'une adhésion plus forte au service de covoiturage de la part des établissements implantés dans le Sud-Est toulousain.
- Les animations et services autour du vélo connaissent un succès. Mais la gestion et l'exploitation du parc vélo est déconnecté des autres parcs vélo confiés à l'exploitant.

- Le service de covoiturage est éloigné du SMTC et pose des problèmes d'optimisation du travail des agents, car éloignés des fonctions supports et à l'écart du service en charge de l'Ecomobilité.

A l'origine mise en place à titre expérimental et préfigurant un développement d'autres agences, mais resté « objet unique », à l'écart des flux de mobilité et soumis frontalement à l'évolution des outils de connaissance et de pratiques de la mobilité, la Maison de la Mobilité de Labège telle que conçue à son époque ne semble plus pertinente et il conviendrait de s'interroger sur son devenir.

D'autre part la Maison de la Mobilité de Basso Cambo, implantée au sein du pôle d'échanges de Basso Cambo. Cette structure a été initiée dans le cadre d'une politique d'aide à la réinsertion professionnelle de personnes en situation d'échec et habitant les quartiers prioritaires. Les objectifs étaient de favoriser la mobilité vers l'emploi et de soutenir les projets des partenaires dans le domaine de la mobilité et du désenclavement. Sa création a fait l'objet d'une subvention versée par le fonds social européen « Compétitivité régionale et emploi » (d'un montant de 124 000 euros pour une dépense estimée à 274 584 euros). Financée par le SMTC mais pilotée par l'EPIC, cette structure n'est plus opérationnelle à ce jour.